



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 octobre 2018
N° 442

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Maubeuge pour la saisie de 145 kilos de cigarettes

Samedi 29 septembre en début de nuit, les douaniers de la brigade de Maubeuge étaient en surveillance dans la zone frontalière entre Bavay et Maubeuge. Ils voient venir un véhicule immatriculé en Pologne avec deux personnes à bord. Sur injonction des douaniers, le véhicule est mis en contrôle pour vérification. L'inspection visuelle du véhicule permet de soupçonner une modification du plancher et une forte odeur de colle se dégage également de l'habitacle. Le véhicule est conduit au siège de l'unité pour une fouille approfondie.

L'examen permet de confirmer un rehaussement du plancher permettant de créer une cavité accessible après avoir retiré le siège arrière central et la moquette. L'ouverture du caisson ainsi créé permet de constater la présence de cartouches de cigarettes de marque. Au total 5711 paquets de cigarettes sont extraits de cette cache pour un poids de 114 kilos. Une fouille complémentaire permet de constater également la présence d'une seconde cache aménagée derrière le pare-choc avant qui contient un peu plus de mille paquets supplémentaires. Au total ce sont 145 kilos soit 724 cartouches qui sont saisis, probablement destinés à alimenter le trafic en région parisienne.

Les deux personnes ont été placées en retenue douanière le temps des investigations et, sur instruction du parquet d'Avesnes-sur-Helpe, remises aux services de police de Maubeuge.

Cette saisie représente une valeur de 60.000 € à la revente sur le marché national.

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : « *Je félicite les douanières et douaniers de de la brigade de Maubeuge, pour la saisie de 145 kilos de cigarettes dans la zone frontalière franco-belge. J'ai demandé aux agents des douanes de faire de la lutte contre le tabac illicite leur priorité. Cette saisie démontre une nouvelle fois leur mobilisation et leur capacité à intercepter tout trafic en tout lieu et à tout moment. Tous les moyens humains et technologiques sont mis en œuvre pour combattre les réseaux criminels qui organisent la contrebande de tabac au détriment de la santé des Français et de l'activité des buralistes, seul réseau légal de distribution de tabac en France.* »

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN

01 53 18 45 03 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Douane

01 57 53 41 03 presse@douane.finances.gouv.fr